

Toulouse, le 10 décembre 2021

A Mr le Garde des Sceaux
A Mr le Préfet de la Région Occitanie
Aux participant·e·s aux États Généraux de la Justice

Copie aux parlementaires de Haute-Garonne
Copie aux partis politiques de Haute-Garonne

Objet : contribution de l'intersyndicale de la DRFiP de Haute-Garonne 31 aux États Généraux de la Justice

Monsieur, Madame,

Nous souhaitons contribuer à la réflexion lancée dans le cadre des États Généraux de la Justice sur un aspect essentiel de l'exécution des peines confié à notre administration, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), à savoir le recouvrement des amendes.

Ce sujet est essentiel tant pour signifier l'effectivité d'une décision face à une infraction ou un délit mais aussi pour garantir un juste traitement à égalité des citoyen·e·s.

Or nous constatons chaque jour dans nos chaînes de travail et au vu de l'état dégradé des services de notre administration qu'on est loin du compte et que cette problématique mine la réalité de l'application de décisions de justices et d'infractions mais aussi mine la nécessaire compréhension et acceptation des citoyen·e·s de ces décisions.

Nous souhaitons dès lors vous présenter quelques enjeux essentiels :

- **Recouvrement des amendes pénales.** Le rapport sénatorial de 2019 confirme celui de 2007, qui cible des processus archaïques de transmission des décisions (600 000 relevés de condamnations pénales transmis pour saisie manuelle par la DGFIP) avec des liaisons informatiques qualifiées de déficientes. Cet aspect implique un retard conséquent (de 5 à 6 mois selon le rapport) dans la prise en charge des décisions de justice et des difficultés importantes pour un recouvrement opérationnel. (disparition ou difficultés de localisation du débiteur).

À ce stade, les recommandations exprimées de longue date par les différents acteurs de la chaîne (assurer une interface informatique entre le ministère de la justice et les services de la DGFIP afin de permettre une transmission rapide et fiable des informations nécessaires au recouvrement des amendes pénales) sont annoncées comme « à mettre en production en 2022 » sans date effective connue pour un caractère opérationnel.

Concernant l'autre point majeur souligné par le rapport sénatorial, à savoir un outil de recouvrement (AMD Application de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires) conçu dans les années 1970 et peu opérationnel face au flux massif des prises en charges et des situations (tri des créances par montant, prescription, paramétrage...) les non-réponses sont également manifestes. La seule réponse de la DGFIP à ce stade (et sans aucune visibilité sur l'organisation du recouvrement amende sur le territoire) est l'intégration du recouvrement des amendes dans le logiciel commun du recouvrement professionnel/particuliers qui est juste en cours de test à l'heure actuelle. On évoque dès lors un horizon 2025 pour évoquer des progrès que

personne ne connaît !

- **Amendes forfaitaires et infractions du quotidien.** Le flux massif de contraventions et amendes (stationnement, transports, incivilités) à recouvrer est manifeste avec un nombre conséquent d'articles à recouvrer. Si l'automatisation des prises en charge est plus soulignée sur ces sujets le flux (14 millions de titres exécutoires dans l'applicatif AMD en année « normale » ; 16,3 millions à fin 10/2021) est tellement important à gérer que les mêmes sujets (en particulier sur les adresses des contrevenant·e-s) sont denses à gérer pour un recouvrement opérationnel : multiples interlocuteurs entre la constatation de l'infraction et le recouvrement avec perte d'information et de lisibilité pour les citoyen·e-s.
- **Un taux de recouvrement inquiétant pour une juste application des peines.** Le rapport sénatorial déjà cité évoque un taux de recouvrement en 2016 de 48 % sur les condamnations pénales. Concernant les amendes globalement, ce taux serait uniquement de 25,7 % en 2019.
- **Un accueil déficient suite à l'affaiblissement des services de la DGFIP.** Dans notre administration les services locaux sont rayés de la carte (cf les suppressions massives de trésoreries) et les horaires d'accueils sont restreints ou ciblés sur les seuls rendez-vous. L'administration en est à vanter les paiements possibles dans le réseau de la Française des Jeux quand, en réalité, les services administratifs se ferment. Concernant la problématique amendes cela entraîne incompréhensions des usagers, difficultés à obtenir des informations et des interlocuteurs et souvent des tensions fortes au guichet.
Sur ce sujet de l'accueil, nous insistons sur les difficultés d'accès pour les citoyen·ne-s qui cherchent à nous contacter par téléphone ou par mail et qui ne trouvent aucun interlocuteur réel !
- **Des services de la DGFIP sous tension pour faire face.** Dans notre département, nous avons une spécificité nationale avec la trésorerie Toulouse Amendes en charge du recouvrement des amendes sur un échelon extra départemental et régional. Cette structure a subi ces dernières années de multiples suppressions d'emplois (35 depuis sa création) et nombre d'emplois non pourvus (11 à ce jour) qui entraînent une situation scandaleuse de dégradation du service aux usagers : des centaines de milliers de retours de courriers à gérer ; de 13000 à 15000 appels par jours constatés ; une moyenne de 900 mails par jours ; des blocages de carte grises en attente d'interlocuteurs ;
160 000 comptes de RAR (Restes à Recouvrer) à gérer avec des pages et des pages de paiement à valider et contrôler, sans parler des conséquences des procédures de recouvrement... La situation est inédite pour nos collègues qui sont submergés, tant devant les incompréhensions légitimes des usagers que par des conditions de travail indignes.

Vous aurez compris que notre contribution veut pointer des dysfonctionnements lourds qui entraînent un affaiblissement majeur du service public pour les populations.

Nous espérons des réflexions des États Généraux de la Justice :

– une réelle prise en compte de l'articulation Justice/DGFIP, qui nécessite absolument de réels moyens pour des processus de liaisons et d'informations opérationnels.

– l'adresse d'un message volontariste à l'administration DGFIP pour un réel effort, tant sur les effectifs que pour les usagers, prenant au sérieux l'importance de la mission de recouvrement des amendes.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations syndicalistes.

Les responsables de l'intersyndicale de la DRFiP de Haute-Garonne

Solidaires Finances Publiques Régis LAGRIFOUL – 07 68 40 09 20 – regis.lagrifoul@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances publiques Jean-Marc SERVEL – 06 81 60 89 03 – jmso@free.fr

FO DGFIP Patrick LUMEAU – 06 75 39 01 74 – patrick.lumeau@dgfip.finances.gouv.fr